

Quelques idées sur l'utilisation d'indicateurs fonciers dans le pastoralisme au Sénégal

Presentation at the Rangelands Global Gathering, Jakarta, September 2018

Dr. Ibrahima KA

- En 2013, réalisation du LGAF par IPAR
- Un exercice de suivi et évaluation important organisé autour de 21 indicateurs ventilés en 7 thématiques prioritaires dont
 - a) la tenure foncière (cadre juridique et institutionnel) ;
 - b) la planification de l'utilisation du sol, la gestion des terres et la fiscalité ;
 - c) la gestion des terres publiques;
 - d) l'accès public aux informations foncières (administration foncière) ;
 - e) la résolution des litiges et la gestion des conflits.
- Mais un exercice limité
 - Non prise en compte de certains domaines qui intéressent les acteurs (pastoralisme, pêche, foresterie, ATGE, etc)
 - Un exercice qui doit être renouvelé périodiquement (prise en compte de l'évolution des enjeux/ amélioration continue...)
 - Tirer profit de cet exercice... améliorer les politiques publiques sur la base des résultats obtenus ((dialogue multiacteur avec le gouvernement)

○ Quelques activités réalisées par IPAR à la suite de LGAF

- 2015, Production d'un module complémentaire sur la foresterie (production de nouveaux indicateurs sensible à la foresterie ... FAO aussi dispose aussi d'un cadre d'analyse sur la foresterie qui est très pertinent...
- 2016, une mise à jour du LGAF (prise en compte des changements intervenus depuis 2013)
- 2017, analyse croisée LGAF/ Directives Volontaires
- 2017, ajout de modules complémentaires sur le pastoralisme et la pêche au Sénégal, Mali, Mauritanie // finalisation des LGAF en Mauritanie et au Mali (projet SRB/ IPAR/FAO).
- Un processus en cours

- **Résultats sur le pastoralisme**
- Un module basé sur des indicateurs fournis par la Banque Mondiale sur les Acquisitions et location de terres à grande échelle (ATGE) qui concerne toutes les activités **A**gricoles (agricole, sylvicole, piscicole et pastorales)
- Un exercice de suivi centré autour de 16 indicateurs regroupés en 3 thèmes principaux:
 - (i) les terrains (accès à la terre et garantie des droits fonciers),
 - (ii) les investissements dans la terre
 - (iii) les mesures de protection/sauvegarde environnementales et sociale
- 1 exemple:

ATGE 1	Evaluation
La plupart des terrains forestiers est cartographiée et les droits sont enregistrés.	<p>A – Plus de 70% de la superficie des terres Agricoles ont leurs frontières délimitées et levées ainsi que les droits associés enregistrés.</p> <p>B – 40 – 70 % de la superficie des terres Agricoles ont leurs frontières délimitées et levées ainsi que les droits associés enregistrés.</p> <p>C – 10 – 40 % de la superficie des terres Agricoles ont leurs frontières délimitées et levées ainsi que les droits associés enregistrés.</p> <p>D – Moins de 10% de la superficie des terres Agricoles ont leurs frontières délimitées et levées ainsi que les droits associés enregistrés.</p>

○ Résultats sur le pastoralisme (2/2)

Une méthodologie à 4 étapes:

- Revue documentaire
- Renseignement des indicateurs par un expert pastoral
- Organisation d'un panel sur chaque indicateur pour donner la note finale entre **A** et **D** (processus inclusif et multi acteur)
- Construction d'une stratégie de plaidoyer et d'influence pour améliorer les politiques surtout dans un contexte de production du 1^{er} texte sur le pastoralisme au Sénégal et de renouvellement de la réflexion sur le pastoralisme dans les autres pays (Mali, Mauritanie)

○ Résultats de la notation au Sénégal

thèmes	indicateurs	évaluation			
		A	B	C	D
Les terrains (accès à la terre et garantie des droits fonciers)	La plupart des terrains forestiers est cartographiée et les droits sont enregistrés.				X
	L'acquisition de terres génère peu de conflits et ces questions sont traitées rapidement et de manière transparente				X
	Les restrictions sur l'utilisation des terres rurales peuvent généralement être identifiées				X
	Les institutions publiques impliquées dans l'attribution des terrains interviennent de manière claire et cohérente.				X

○ Résultats sur le pastoralisme (2/2)

Investissements	Les mesures d'incitation pour les investisseurs sont claires, transparentes et cohérentes.	X			
	Les mécanismes de partage des bénéfices pour les investissements Agricoles (cultures vivrières, biocarburants, foresterie, élevage et les espaces protégés) sont régulièrement utilisés et appliqués en toute transparence.				X
	Il y a des négociations directes et transparentes entre les détenteurs de droits et les investisseurs.		X		
	Des informations suffisantes sont exigées des investisseurs pour apprécier dans quelle mesure les projets sont souhaitables sur les terrains publics ou coutumiers	X			
	Pour les cas d'acquisition de terrains publics ou coutumiers, les investisseurs communiquent les informations requises et cette information est accessible au public.		X		
	Les dispositions contractuelles relatives à l'acquisition de terrains communautaires ou publics sont tenues par la loi de mentionner explicitement la manière dont les avantages et les risques seront partagés.		X		
	La procédure pour obtenir l'approbation d'un projet, lorsque cette procédure est requise, est relativement courte.	X			

○ Résultats sur le pastoralisme (2/2)

Les mesures de protection/sauvegarde environnementales et sociale	Les exigences en matière sociale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre.	X			
	Les mesures de protection/sauvegarde en matière environnementale pour les investissements agricoles à grande échelle sont clairement définies et mises en œuvre.	X			
	Pour les transferts des terrains publics ou coutumiers, les institutions publiques ont des procédures en place pour identifier et sélectionner les investissements bénéfiques aux plans économique, environnemental et social et pour promouvoir leur mise en œuvre efficace.				X
	Le respect des mesures de protection/sauvegarde pour l'investissement agricole est vérifié.			X	
	Il existe des voies possibles pour déposer une plainte si les investisseurs agricoles ne respectent pas les exigences de protection et sauvegarde.				X

○ **Utilisation des résultats**

Indicateurs avec bonnes notes (A): 5/16

Indicateurs avec mauvaises notes (D): 7/16

Indicateurs avec notations intermédiaires (B ou C): 4

- Le Sénégal est alors faible sur certains points et il faut renforcer la sécurité foncière dans le pastoralisme comme :
 - la cartographie des terres pastorales,
 - l'acquisition de titres par les éleveurs,
 - la présence des acteurs pastoraux dans les dialogues multiacteurs,
 - la compensation des éleveurs dans les cas d'investissements à emprises foncières.

- Un exercice qui peut être complété par d'autres outils comme le Dashboard (phase pilote – aligné au MELA, GLI etc.) – indicateur 1A sur le cadre juridique ... et PrinDex (enquêtes faites au Sénégal auprès de 1024 personnes).

